



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille de route ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources

2021 - 2023

V1.2 – 22 septembre 2021

Sommaire

Préface	3
Introduction	4
1. Usages, valeurs et opportunités	6
Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours	7
Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers.....	7
Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs...	8
2. Ethique, droits et déontologie	10
Clarifier et documenter	10
Responsabiliser et anticiper notamment en matière d'IA	11
3. Culture et communautés	13
Valoriser et partager	13
Inspirer et former	15
4. Gouvernance	17
Gouverner la donnée comme la feuille de route pour parvenir à des réalisations concrètes	17
Une comitologie stratégique et opérationnelle	17
5. Outils, services et ressources	19
Référencer, normaliser et tracer pour fluidifier la circulation des données.....	19
Permettre à chacun d'accéder aux données pour innover	20
6. Mise en œuvre et réalisations	22
Taskforce Ciblage.....	23
Taskforce Analyse des accords d'entreprise	25
Taskforce Cadrage du Labor data hub.....	27
Taskforce Forge et communs numériques.....	29
Taskforce La DSN et ses usages (démarrage T4 2021)	31
Taskforce Cartographie des données et référentiels	32
(démarrage T4 2021).....	32
Taskforce Ethique et droit (démarrage T4 2021)	33
Annexes	34
Ouverture des données - Programmation pour l'année 2021	34
Récapitulatif des actions et correspondances avec les taskforces	35
Principaux jalons S2 2021 – S1 2022	36

Préface

La donnée et l'intelligence artificielle (IA) sont amenées à prendre de plus en plus de place dans la transformation du monde du travail. Elles présentent des promesses immenses d'une efficacité accrue et d'une simplification de l'action des agents de mon ministère au service des actifs et des entreprises. Elles doivent permettre de construire des services innovants aux usagers et de mieux cibler nos actions tout en respectant les préoccupations éthiques, sociales et environnementales de tout service public.

Elles constituent également une clé pour mieux comprendre notre environnement de plus en plus complexe. L'exploitation fine de ces données doit alimenter au plus près et en temps réel la conception, le pilotage et l'évaluation de nos politiques, ce qui requiert des processus à la fois « industrialisés » et capables de souplesse.

Enfin, le partage des données doit contribuer à la transparence de notre démocratie, dans le respect de la protection et de la confidentialité des données personnelles.

C'est pourquoi, j'ai demandé à l'ensemble des directions de réfléchir à l'accélération de l'usage de la donnée au sein de mon ministère et de ses opérateurs. La présente feuille de route est le fruit de leurs réflexions. Elle doit être perçue avant tout comme un outil évolutif au service des politiques publiques du ministère, utile aux agents pour faciliter l'accomplissement de leurs missions sur le terrain et propice à l'innovation pour imaginer les services de demain. Je veux remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion marque son engagement au plus haut niveau par la création d'un comité ministériel des données que je préside, rassemblant les acteurs du ministère en administration centrale comme dans les territoires ainsi que les opérateurs. Cette dynamique, je la souhaite collective et durable. Elle va permettre de fédérer davantage l'ensemble des atouts de ce ministère autour de projets communs.

J'ai pleinement confiance en notre capacité à nous saisir de ces questions pour que le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion puisse construire, avec ses partenaires, une politique de la donnée ambitieuse et favoriser de nouvelles synergies dans les champs du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Introduction

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (MTEI) souhaite se doter d'une stratégie autour de la donnée, des algorithmes et des codes sources en appui de ses politiques publiques. Cette stratégie, formalisée dans une feuille de route, répond à la nécessité d'une nouvelle ambition pour exploiter et maîtriser toutes les potentialités d'un numérique ouvert et au service de l'humain. Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (MTEI) porte en effet un large éventail de missions à forte dimension sociale. Il est chargé d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relevant des domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du dialogue social et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il a notamment pour mission de garantir l'application du droit du travail qui régit les relations individuelles et collectives ainsi que les conditions de travail et d'emploi dans les entreprises, d'en contrôler les conditions de mise en œuvre et de lutter contre la fraude. Il promeut et organise le dialogue social avec les partenaires sociaux. Promouvoir un numérique en cohérence avec les valeurs et missions du ministère, tel est le premier enjeu de la feuille de route.

Celle-ci doit également s'ancrer pleinement dans les politiques du travail, de l'emploi et de l'insertion qui se situent à la croisée de l'économique et du social. Ces politiques contribuent en particulier à irriguer les parcours d'activité de la population, depuis l'entrée des jeunes dans l'activité professionnelle jusqu'à la retraite, en passant par tous les aléas et évolutions que chacun peut connaître au cours de sa vie professionnelle. Les missions du ministère, exercées à travers l'action de ses agents en administration centrale, dans les services déconcentrés et au sein des opérateurs sont aussi et surtout très opérationnelles lorsqu'il s'agit de fournir des services de qualité : assurance chômage, insertion professionnelle, formation professionnelle, solidarité, etc. Il s'agit de construire un numérique en prise avec le réel et au service de l'effectivité des politiques publiques du ministère.

La transformation et l'évaluation des politiques publiques sont tout autant au cœur de ses actions, puisque l'ensemble des politiques publiques portées et animées par le ministère ont vocation à soutenir et favoriser la transformation de la société, en maintenant les grands équilibres sociaux. Pour répondre à ces enjeux de court, moyen et long termes, le ministère doit savoir faire preuve d'agilité, d'ouverture, de rigueur et d'efficacité.

En effet, au cours de ces dernières années qui se caractérisent par un contexte de mutation quasi permanente, la transformation numérique, fondée notamment sur un usage étendu de la donnée, s'est accélérée et bouleverse désormais tous les modèles -publics et privés- traditionnels dont l'un des avatars est l'ubérisation¹. Dans le même temps, l'Etat s'est adapté et a entamé sa propre transformation numérique avec en particulier le déploiement de la stratégie de l'Etat plateforme qui promeut notamment la création de méta plateformes auxquelles viennent s'arrimer des plateformes satellites publiques ou privées. Les technologies ont largement évolué et les usages se sont développés.

L'administration peut désormais s'appuyer sur ces leviers pour rendre son action plus transparente, plus efficace et plus pertinente pour les usagers : la politique publique de la donnée à travers l'ouverture, la réutilisation et la circulation des données, des algorithmes et des codes sources, est devenu un principe affirmé de l'action publique.

La simplification des démarches, le fameux "dites-le-nous-une-fois" se traduit par le développement de services et d'API (interfaces de programmation) qui simplifient considérablement les échanges de données entre administrations et les procédures pour les usagers, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) guide les ministères pour conjuguer innovation et respect

¹ L'ubérisation est un processus de remise en cause des modèles économiques ou organisationnels existants par le recours à des plateformes numériques de confiance centrées sur les usages et sans infrastructures physiques.

des droits et libertés individuelles et collectives. Alors que de nouveaux horizons s'ouvrent autour de l'usage de l'intelligence artificielle ou encore du partage des données d'acteurs privés (données d'intérêt général) au service des politiques publiques, des questionnements éthiques sont intégrés à la mise en œuvre de ces transformations.

Le contexte général est donc favorable et fortement incitatif pour bâtir la stratégie data et IA du ministère. Pour y parvenir et répondre au double enjeu de souveraineté et de transformation rappelé par la circulaire du Premier ministre², il est nécessaire d'intensifier le recours à la donnée pour chacune des grandes fonctions de l'action publique (conception/régulation, observation/analyse/évaluation, pilotage/animation, accompagnement/service au public, audit/inspection/contrôle, efficacité/performance).

Cette ligne directrice doit permettre au ministère de transformer en profondeur son action sur les trois axes suivants :

- Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours ;
- Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers ;
- Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs.

Pour conduire et incarner la dynamique recherchée, il est nécessaire de synchroniser les expertises et les ressources - métiers et données - au sein du ministère, en privilégiant :

- La production d'une vision commune grâce à l'activation de communautés professionnelles autour de la donnée : au sein du ministère, avec les écosystèmes professionnels des sphères emploi, travail, insertion, avec la société civile, autour d'enjeux liées aux politiques publiques, à l'éthique du numérique, ou aux transformations numériques du travail et ses conséquences pour des réformes futures ;
- La création de nouveaux usages de la donnée à toutes les échelles de l'action publique étendue : dans les territoires, dans les branches professionnelles, au sein des organisations du dialogue social, auprès des laboratoires de recherche, auprès des organisations internationales, etc. ;
- Le développement d'infrastructures, de plateformes et d'outils pour partager et exploiter les données, et favoriser la valorisation de produits et services numériques : entrepôt de données, circulation de données (ouvertes, partagées entre administrations, rendues accessibles aux chercheurs, données des acteurs privés), API, référentiels et Hub.

Ainsi, la feuille de route est un outil fédérateur de valeurs, de compétences et de ressources tourné vers l'opérationnel, qui aide le MTEI à rester un acteur majeur des évolutions sociétales en cours.

Elle est organisée en cinq volets qui portent respectivement sur les potentialités de la donnée et de l'IA, les problématiques éthiques et déontologiques, la culture et la communauté, les moyens et ressources, l'agenda des réalisations envisagées.

Le document a été construit selon une approche participative et collaborative avec toutes les directions et parties prenantes du ministère notamment l'opérateur Pôle emploi. Il a vocation à s'ajuster selon l'évolution des besoins et fera l'objet d'évaluations régulières.

² [Circulaire n°6264/SG du 27 avril 2021 relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/circulaire/2021/04/27/SG_2021_04_27_001/Texte)

1. Usages, valeurs et opportunités

La politique publique de la donnée s'affirme comme une priorité stratégique de l'Etat, au service de toutes les autres politiques, et fait potentiellement interagir de très nombreux usagers et acteurs publics et privés.

La donnée, définie comme une valeur brute qu'il convient de qualifier pour en faire une information intelligible et exploitable, est à la fois le moteur et le reflet des activités et événements observés. Le ministère en produit et en utilise beaucoup et ce, depuis longtemps. Service statistique ministériel, la DARES est un acteur clef pour l'évaluation des politiques publiques et la recherche. Dorénavant l'expansion des technologies, notamment du big data et de l'IA permet de construire des modèles prédictifs et apprenants susceptibles d'appuyer et d'irriguer l'ensemble des grandes fonctions de l'administration.

Ainsi, l'exploitation des données devient un élément clef dans l'aide au pilotage des politiques portées par le ministère, qu'il s'agisse par exemple de produire un diagnostic contextualisé, de concevoir des plans de contrôle ou de faciliter l'exercice d'activités de régulation. Alors que les politiques publiques sont de plus en plus interdépendantes (ex : emploi et insertion sociale), le croisement de données permet des approches plus transversales tant en matière de conception des dispositifs que dans leur mise en œuvre dans les territoires.

De même, le croisement de données s'avère très utile pour l'analyse des parcours professionnels afin de mieux identifier les parcours gagnants et pouvoir affiner en conséquence les dispositifs de retour à l'emploi proposés.

Dans le champ des accords d'entreprise, pour lequel chaque année, près de 87 000 accords d'entreprise sont déposés, une analyse approfondie des données permettrait de mieux identifier le lien juridique entre les textes (annule et remplace un accord précédent, avenant, ...), et donc la connaissance du droit applicable. De plus, elle faciliterait l'exploitation des données relatives aux accords déposés, analysées dans le Bilan annuel de la négociation collective à destination des partenaires sociaux et du public, aujourd'hui difficiles à exploiter du fait d'une codification souvent imparfaite. Enfin, elle faciliterait l'anonymisation des accords avant publication, aujourd'hui très chronophage pour les agents des services déconcentrés.

Un autre axe concerne le recours à la science des données, à partir de données plus ou moins structurées, ouvertes (open data) ou non dans une logique prédictive à des fins opérationnelles. Elle peut de fait être conduite à manier des données partielles mais suffisamment explicatives pour détecter les signaux faibles et dessiner des tendances. Elle se distingue ainsi de l'analyse statistique traditionnelle des données qui, outre sa mission d'aide à l'analyse économique et à l'évaluation des politiques publiques, se concentre sur les enjeux de fiabilisation des données pour produire une vision officielle. Sur le front de la crise sanitaire, le télétravail massif crée de nouveaux comportements qu'il convient de comprendre rapidement pour adapter l'action publique en conséquence. Dans le cas d'espèce, l'exploitation des données est l'approche la plus pertinente pour constituer en temps réel une source de connaissances très utile, bien que partiellement consolidée, par exemple pour cibler les entreprises concernées par secteur économique et géographique, ou encore détecter les risques en matière de conditions de travail (accidents du travail et accidents de trajet, absentéisme, ...).

La stratégie data, qui s'appuie sur l'étendue des potentialités d'une approche par la donnée et l'IA repose sur les trois orientations suivantes.

Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours

La feuille de route a vocation à créer les conditions les plus favorables pour un droit du travail plus accessible et plus lisible, des démarches facilitées aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, le recours aux aides et droits amélioré, des formations au plus près des besoins pour construire des parcours plus inclusifs, des services beaucoup plus personnalisés et adaptés aux besoins des bénéficiaires, etc. L'IA permet par exemple le traitement en langage naturel des questions des usagers du Code du travail numérique pour apporter une réponse juridiquement qualifiée et compréhensible à une question en français courant.

Il s'agit pour le ministère d'aller plus loin pour s'engager résolument dans un double mouvement d'amélioration continue des services existants et de création de nouvelles offres auprès de différents publics. Cette nouvelle dynamique privilégie une relation écosystémique davantage fondée sur la réciprocité et le partage pour permettre l'enrichissement de données et la création de valeur.

Les publics concernés, sans viser l'exhaustivité, comprennent en première analyse les usagers, les acteurs publics, les professionnels, les chercheurs. Un objectif commun serait de faire en sorte que chacune de ces catégories, qui peuvent être subdivisées pour former des ensembles plus homogènes, se comporte comme un utilisateur de données. En effet, par essence, une politique ouverte de la donnée concerne un éventail très large de bénéficiaires et d'utilisateurs. Cette expérience utilisateurs à grande échelle favorise en retour le développement de nouveaux cas d'usage et la création de nouveaux services au public.

L'exemple d'Emploi-store fournit une bonne illustration. Il s'agit d'une méta plateforme numérique mise à disposition par Pôle emploi, qui réunit une centaine de services fournis par une cinquantaine de partenaires publics et privés et des applications sur l'emploi et la formation créées par des développeurs professionnels à partir des données fournies par l'opérateur public.

Action [A01-21S1] Capter les attentes :

- Détecter des besoins de services ciblés / personnalisés pour les usagers sur la base des indicateurs déjà disponibles au sein du ministère et des partenaires, les OVQ et les dispositifs d'écoute usagers
- Sensibiliser les utilisateurs et partenaires du ministère à l'ouverture et au partage de données pour construire de nouveaux services en organisant des événements, des ateliers autour des données et plus généralement en réalisant les actions de sensibilisation présentées à l'axe

Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers

La feuille de route confirme le besoin d'un usage étendu de la donnée et de l'IA. Tous les volets de l'action administrative sont concernés (conception/régulation, observation/analyse/évaluation, pilotage/animation, accompagnement/service au public, audit/inspection/contrôle, efficience/performance).

La culture numérique accentue le mouvement amorcé par l'administration pour moderniser ses méthodes de travail (conduite de projet, agilité, design de service, travail collaboratif, etc.). Il s'agit d'externalités positives qui favorisent l'évolution de la culture administrative vers plus d'innovation.

Il est donc essentiel de construire une vision commune pour faciliter le décloisonnement de la donnée, notamment en partageant des référentiels, des infrastructures et des compétences. La feuille de route ministérielle va permettre de développer et consolider une approche fédérative au sein de la sphère travail/emploi pour renforcer la capacité d'influence du ministère et maximiser l'effet levier d'une vision commune et partagée des usages de la donnée sur des thématiques transversales (ex : le traitement automatique du langage naturel).

Action [A02-21S2] Connaître et partager pour mieux comprendre et décider :

- Construire une vision partagée, incarnée par des réalisations concrètes communes et une communauté data
- Créer une communauté data autour d'actifs matériels et immatériels, fondement d'une culture commune s'appuyant sur des vecteurs de valeurs, compétences et envies
- Assurer la disponibilité, la réutilisation et la circulation des données entre parties prenantes

Action [A03-22S2] Elever le niveau de compétence et d'acculturation à la donnée :

- Sensibiliser les agents et les amener à acquérir de nouvelles compétences, les mobiliser sur des actions à forte valeur ajoutée, et tester de nouvelles formes de coopération entre acteurs
- Concevoir des modules d'auto-évaluation sur la connaissance et la compréhension de la donnée
- Sensibiliser autour de la valeur et du partage de valeur pour trouver les effets leviers, y compris en matière d'utilité sociale de financement (voire de business model)

Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs

Le ministère dispose d'une vision parcellaire de son patrimoine de données qui est à la fois cloisonné et insuffisamment exploité. Cette situation sous optimale ne permet pas toujours aux acteurs ministériels de bénéficier de toutes les potentialités des données produites par le ministère ou d'autres acteurs publics.

Ainsi, dans le champ du contrôle, plusieurs cas d'usage possibles sont identifiés. En premier lieu, le recours à la donnée peut venir en appui de la préparation d'un contrôle. De même, l'agrégation des données qualifiées de signaux faibles provenant de différentes sources (DSN, CNAM, etc.) permettrait à l'inspection du travail d'orienter ses contrôles (ex : contrats courts, santé/sécurité, climat social, etc.). Des pistes sont aussi à approfondir dans l'analyse et la détermination des critères de contrôle d'une entreprise.

Dans le champ de l'emploi et de la formation, l'exploitation des données pourrait répondre au besoin de disposer d'une vision sectorielle ou territoriale précise pour analyser la performance d'un dispositif ou d'une mesure.

Action [A04-21S2] Explorer les potentialités de cas d'usages prioritaires :

- Instruire les outils et usages permettant d'améliorer le ciblage des contrôles s'agissant des contrats-courts et du contrôle de l'activité partielle
- Analyser les accords d'entreprise pour améliorer la connaissance du droit applicable

Action [A05-22S1] Diversifier les approches :

- Développer l'expérimentation et l'évaluation continue des politiques publiques (data driven strategies)
- Favoriser le recours à l'expérimentation

Action [A06-22S1] Etendre les usages de l'IA :

- S'appuyer sur les acquis en matière de compréhension du langage naturel pour faciliter le travail des agents
- Explorer les potentialités de l'IA pour analyser les signaux faibles

2. Ethique, droits et déontologie

La transformation de l'administration par le numérique induit une multitude de nouveaux usages et de modes de travail. Elle a souvent été accompagnée d'un discours d'automatisation et de perte ou de délitement des rapports humains. Pourtant il s'agit de poursuivre et accélérer cette évolution en s'appuyant sur une démarche d'ouverture et de transformation des usages, tout en demeurant conforme aux valeurs essentielles de l'action publique.

Les questionnements qui se sont posés dès 1978 avec la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont toujours plus prégnants à une époque où le recours à l'intelligence artificielle promet de mieux cibler, détecter des besoins et outiller les agents par la donnée. Ainsi, il s'est toujours agi de ne pas se tromper d'objectif : la mise en œuvre de nouvelles technologies ou méthodes ne doit pas induire de discriminations entre les usagers ni renforcer des clivages dans l'accès au service public.

En parallèle à l'informatisation, aux traitements massifs des données et aux nouveaux usages des données, le droit est venu fixer un cadre évoluant aux grés des nouveautés et problématiques rencontrées. Pour autant, il veille à ce que cet outillage soit réalisé dans un cadre fondé sur des principes généraux ancrés au cœur de notre bloc de constitutionnalité et d'obligations morales pour préserver les libertés, la vie privée, la sécurité, la dignité humaine et plus largement l'égalité de traitement. D'une part le cadre normatif applicable relève des droits de l'homme, de l'éthique, de l'accès aux données et de la construction juridique du droit des services publics, une structure fondée sur la pratique et l'évolution jurisprudentielle. D'autre part, le ministère a bâti un cadre d'intervention déontologique dans le cadre de ses missions de contrôle, d'évaluation, de pilotage ou encore de suivi des parcours. Il est donc intéressant dans notre exercice de considérer le droit et l'éthique comme deux piliers structurant l'approche de la sphère travail, emploi et insertion. Le droit fixe le cadre des usages et définit le champ d'intervention de l'administration pendant que l'éthique s'appuie sur un socle de valeurs lui permettant de donner du sens.

Clarifier et documenter

Il s'agit pour le MTEI de documenter, clarifier et fixer d'une manière pragmatique le cadre des échanges et usages des données. En effet, les constructions juridiques récentes sont venues responsabiliser les acteurs en les poussant à réaliser des balances de risques et à agir de manière proactive (*privacy by design, accountability* ou encore *open data par défaut*). Dès lors en proposant un cadre d'actions commun, adapté à la sensibilité des informations traitées et permettant de rendre compte, le MTEI pourra fixer le champ des possibles à droit constant et réaliser des travaux consciencieux en alliant des résultats rapides. Dans le même sens, il s'agira de définir les bonnes pratiques et précautions indispensables à prendre pour veiller aux conclusions issues de l'analyse de données car à une époque où l'information se veut instantanée, l'analyse de données trop rapide peut déboucher sur des conclusions ou des chiffres erronés.

Ce travail de clarification ancré dans les métiers de la sphère emploi-travail pourra s'appuyer sur un chantier de recensement et de documentation des pratiques et usages déjà réalisés, notamment en matière de traitements algorithmiques et d'open-source. Il s'agira ainsi de faire évoluer la culture interne sur les potentialités réelles (et non fantasmées) de l'usage des données, de l'apport de l'open-source et plus généralement de la mise à disposition des informations.

Action [A07-22S1] Formaliser un cadre commun d'intervention :

- Bâtir le cadre du champ des possibles, tant d'un point de vue juridique, sécurité du système d'information que déontologique pour permettre de faciliter et d'accélérer les actions et projets se plaçant dans ce sas de conformité
- Fixer des données de références et des cadres méthodologiques applicables aux données et informations retraitées, utilisées pour communiquer au public des informations d'intérêt général
- Créer des modèles de fonctionnement, d'échanges et de circulation communs et réutilisables participant à l'avènement d'une IA citoyenne, éthique, humaniste et européenne à l'utilité sociale démontrée
- Instruire et créer une forge IA permettant de réunir les savoir-faire et les projets en cours

Action [A08-22S1] Recenser les principaux algorithmes utilisés, les rendre auditable et permettre d'observer les impacts des réformes :

- Cartographier les données et les algorithmes utilisés dans la relation aux usagers et dans la gestion administrative des agents
- Ouvrir et documenter des algorithmes publics : enjeu de transparence, d'intelligibilité, de loyauté et d'égalité de traitement
- Concevoir un bac à sable réglementaire ou un banc d'essai technique permettant de d'évaluer et suivre les impacts sous un angle pluridisciplinaire

Responsabiliser et anticiper notamment en matière d'IA

La circulation des données et leurs usages au sein de l'administration est en voie de généralisation. Cette accélération doit également se traduire par un passage à l'échelle en matière d'intelligence artificielle. Cette prise en compte nécessite de travailler l'ensemble de la chaîne de valeurs (production des données, infrastructure et services). Il s'agit donc à la fois d'appréhender d'une manière globale les conséquences de l'intelligence artificielle en matière de construction d'une politique publique et d'adresser les enjeux que sa généralisation entraîne.

Ainsi s'il est largement admis que la transformation numérique et notamment les usages liés à l'intelligence artificielle ne sauraient être une zone de non-droit, une mise en œuvre particulière, tenant compte des spécificités de l'action publique doit être envisagée. Dès lors, il s'agit pour le ministère de participer à édicter aux niveaux national et européen un cadre éthique d'usage de l'intelligence artificielle, notamment pour l'évolution des relations de travail.

Action [A09-22S1] Explorer les futurs rendus possibles par l'intelligence artificielle :

- Lancer ou participer à la cartographie des controverses³ et questionnements engendrés par l'IA sur le champ du périmètre MTEI, première réalisation d'un *living lab*

³ Une controverse scientifique peut être définie comme un débat, amical ou non, opposant des personnalités ou des groupes au sein de la communauté scientifique ou ses observateurs (épistémologues, philosophes des sciences, sociologues des sciences, journalistes...) sur un point de théorie scientifique ou sur les faits historiques ou philosophiques devant être associés à cette théorie. Toute controverse scientifique est par nature conflictuelle ([Wikipedia](#))

- Mesurer l'impact des algorithmes sur le marché du travail et le poids des biais
- Détourner les contours d'un comité d'éthique ouvert
- Créer des formats et contenus de sensibilisation des agents intervenant sur l'ensemble de la « chaîne algorithmique » à l'intelligence artificielle et ses futurs
- Envisager la création d'un « espace commun numérique » ouvert à la sphère privée de manière à faire circuler des données d'intérêt général et d'en permettre l'accès au profit de la recherche ou de l'intérêt public

Action [A10-22S1] Prendre une place à part entière dans les réflexions, productions normatives et projets à venir :

- Participer à l'ensemble des réflexions en cours en matière de données et d'IA : communauté interministérielle, règlement européen sur l'intelligence artificielle, réflexions menées par les instances européennes et internationales (OIT, Traité d'Aix-la-Chapelle)
- Bâtir une doctrine pour une IA éthique dans la sphère travail aux niveaux national et international
- Contribuer à la souveraineté française et européenne des solutions big data et IA

3. Culture et communautés

La transformation numérique, et par extension la transformation de l'action publique par le numérique et les données, implique de mobiliser un ensemble d'acteurs pour mettre en place une stratégie. Ces acteurs doivent être d'abord alignés sur une vision commune de départ – *a fortiori* des ambitions et objectifs d'impacts de la stratégie data pour l'action du MTEI – et partager des horizons communs de transformation : transformation des métiers, transformation des modalités de concevoir et proposer le service public.

Pour faire vivre une feuille de route data, mesurer les résultats des projets menés, en rendre compte, mobiliser un réseau de partenaires, être soutenu par les décideurs, sa mise en œuvre doit donc être propulsée et soutenue par le partage d'une culture de la donnée et l'animation d'une communauté d'acteurs internes et externes à l'administration.

La « culture de la donnée », ou « culture des données », est au carrefour de plusieurs champs d'expertises et d'expériences. Que l'on ait des compétences techniques, un rôle de décideur ou d'autres responsabilités, il s'agit de partager des connaissances et pratiques communes pour s'assurer que la stratégie de transformation par la donnée suit des chemins communs pour l'ensemble des acteurs mobilisés. Ces chemins sont ceux de la conformité légale (un niveau de connaissances communes sur les règles liées à l'ouverture, la circulation et la valorisation des données), de la sécurité, de l'accessibilité, des standards techniques, et certains affluents, non moins importants mènent vers des méthodologies et approches innovantes dans la manière de mener des projets, de développer des services publics numériques, d'animer un écosystème.

Un socle commun, déjà acquis au sein de la sphère ministérielle – métiers de la donnée (statistiques, sciences des données, développement), services juridiques, RH, communication, etc. – sera d'autant plus fluide à partager et propulser auprès de partenaires (opérateurs, collectivités, organisations professionnelles, associations, entreprises, laboratoires de recherche) et permettra de développer ensuite des projets qui incarnent pleinement les ambitions de la feuille de route.

Le développement d'une culture commune de la donnée, à toutes les échelles de la décision et de l'action publique, participe de la dynamique de transversalité sous-jacente à la stratégie data du ministère et de sa volonté de monter en compétence et en qualité sur les services publics enrichis par la donnée.

Plusieurs modalités d'action sont identifiées :

- Pour engager les communautés data internes et externes : valoriser et partager
- Pour renforcer les savoir et savoir-faire sur le numérique et les données au sein de l'ensemble des métiers de la sphère travail : inspirer et former
- Pour installer, de manière pérenne une culture de l'innovation ouverte : impulser et transformer

Valoriser et partager

Le MTEI dispose d'ores et déjà de plusieurs gisements de compétences et d'expériences sur la donnée, grâce auxquels une dynamique d'inspiration et de reconnaissance est possible à de multiples niveaux : en interne, auprès des communautés métiers, et en externe, auprès de différentes parties prenantes (experts de la donnée, experts métiers, société civile, etc.).

Action [A11-21S2] Constituer et animer une communauté professionnelle des métiers de la donnée et de l'IA :

- Cette communauté rassemble les personnes disposant de compétences techniques et opérationnelles sur les données et participant à des projets concrets animée par l'AMDAC
- L'objectif est de partager des bonnes pratiques data sur les projets, créer une dynamique interne de compagnonnage, et identifier des synergies entre des projets qui viennent mobiliser les mêmes types de données ou des problématiques métiers similaires
- Dans une perspective d'attractivité des talents, un chantier transverse sera mené pour cartographier les compétences et savoir-faire data du ministère et identifier les enjeux de recrutement et de formation

Concrètement, cela passe par :

- L'organisation d'un atelier interne par mois où des équipes viendraient partager des problématiques techniques sur leurs projets et échangent conseils et pratiques
- La mise en place de facilités d'échanges asynchrones : par exemple messagerie collaborative, réseau interne, etc.
- L'élaboration d'une documentation accessible à l'ensemble de la sphère travail, emploi, insertion, et permettant de retracer, dans le long terme, les réalisations et temps forts de la communauté data : certains contenus pourront potentiellement être ouverts publiquement, pour inspirer d'autres acteurs

Action [A12-22S1] S'ouvrir à des communautés externes et partager les projets data du ministère :

En fonction des projets et des thématiques, plusieurs formats d'événements sont proposés pour inspirer des publics externes et éventuellement les inclure dans la conception de certains projets :

- Open Labs : invitation de parties prenantes d'un projet à donner un retour sur son orientation et coconcevoir la feuille de route du projet
- Hackathon : événement proposant à des spécialistes des données et experts métiers de la société civile de contribuer à la réutilisation et valorisation de données, sur la base de défis posés par le MTEI
- Démo Days : présentations régulières de projets développés par le MTEI, sous forme de « démonstrations » (ou pitches), auprès d'écosystème plurielles (tech, sphères emploi, travail, insertion)

En parallèle, la participation des profils data du ministère à des événements extérieurs - concours type Kaggle, séminaires de recherche, ... - sera facilitée.

Ouverture des codes sources et logiciels libres

L'ensemble des projets de la Fabrique numérique des ministères sociaux met à disposition leur code, dans un répertoire référencé sur code.etalab.gouv.fr. Plus de 150 dépôts sont en effets mis à disposition sur <https://github.com/SocialGouv>.

En lien avec la taskforce forge et commons numériques, les projets mis en œuvre alimenteront les actions interministérielles en matière de codes sources et de logiciels libres.

S'agissant plus particulièrement des logiciels libres, le ministère sera en lien avec la communauté Blue Hats. <https://sill.etalab.gouv.fr/fr/software>

Inspirer et former

Pour partager une culture commune de la donnée, il est essentiel de faire converger l'ensemble des directions du ministère, ses services déconcentrés et ses opérateurs vers un horizon commun : tant du point de vue des potentialités offertes par les données pour l'action publique, que des savoirs et savoir-faire à maîtriser pour le rendre possible et durable.

Un portage au plus haut niveau est nécessaire pour ensuite donner la capacité aux équipes de faire. Dans le même temps, des perspectives doivent être proposées pour synchroniser l'évolution des métiers et savoir-faire du ministère avec ses orientations opérationnelles.

Action [A13-22S1] Engager et acculturer les cadres dirigeants à la donnée :

- Organisation d'un séminaire annuel réunissant les directrices et directeurs d'administrations centrales, de services déconcentrés et d'opérateurs leur proposant un état d'avancement de la feuille de route data/IA et des partages de perspectives
- Organisation d'un cycle de conférences-débats, ouverts à tous les agents, invitant des experts et praticiens externes à l'administration à partager des regards pratiques et prospectifs sur la donnée et les innovations qu'elle induit dans la sphère travail, emploi, insertion, formation professionnelle

Action [A14-22S1] Organiser la montée en compétences de tous les agents dans la durée :

- Enrichissement de la formation initiale et continue des métiers du ministère en lien avec l'INTEFP⁴
- Création d'un module « données et numérique » au sein de la formation continue des Inspecteurs du travail : une entrée théorique (cadre légal, gouvernance, etc.), une entrée pratique (études de cas, immersion, culture des données), une entrée prospective (transformation numérique travail, éthique)
- Développement de l'offre de formation continue à destination de tous les agents : initiations à l'analyse de données, formations juridiques, accompagnement au changement, etc.
- Conception d'un cycle de formation spécifique pour les cadres dirigeants et cadres supérieurs, par exemple :
 - A l'arrivée en poste, un parcours immersif leur permettant de découvrir les projets data menés au sein de la sphère travail (et au-delà : par exemple auprès des instances interministérielles) et de rencontrer les correspondants ministériels des données.
 - A l'occasion d'une évolution de poste, formations pratiques sur les données.
 - L'AMDAC pourra également participer aux chantiers interministériels relatifs aux carrières des cadres sur les sujets données et numériques (mission Talents du programme TECH GOUV, mise en place de la Diese, mission cadres dirigeants, etc.).

⁴ Voir <https://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/formations/formation-continue>

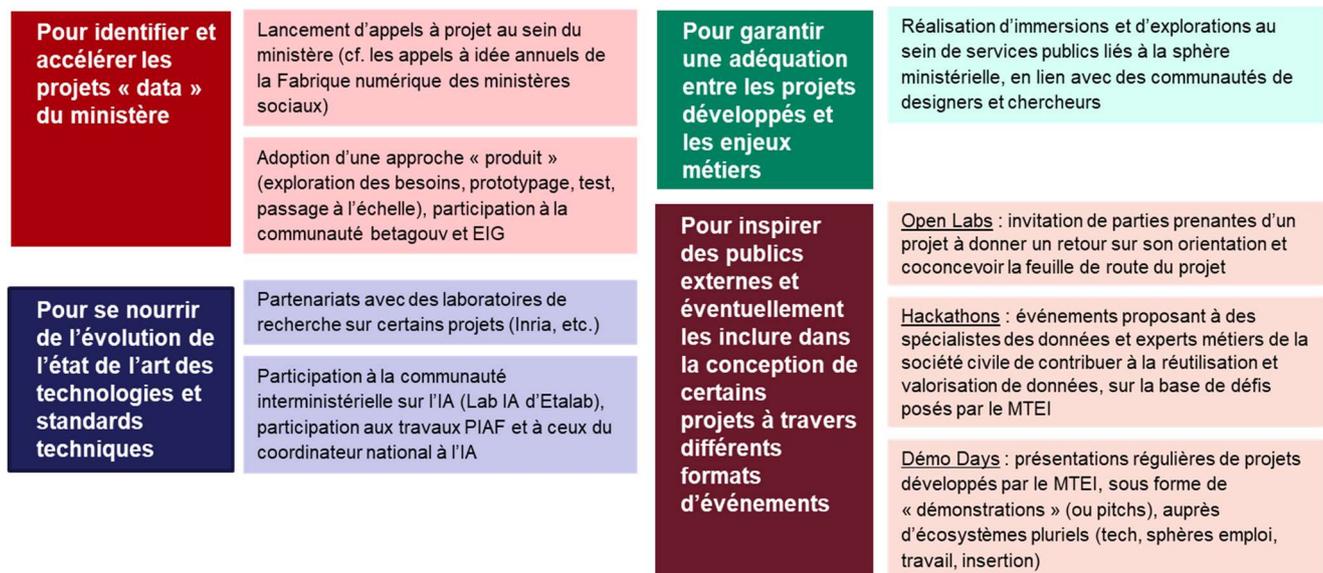
La donnée, un levier de transformation, d'innovation ouverte, d'essaiage vers les écosystèmes

Le développement d'une culture de la donnée concourt, par le partage de pratiques et l'acquisition de nouvelles compétences, à une meilleure efficacité et lisibilité des actions et projets. Il s'agit alors de disposer de cadres de gouvernance adaptés, et de mobiliser des modes d'actions mêlant agilité, ouverture, et essaiage.

Plusieurs instruments, dispositifs, méthodologies seront mobilisés dans la mise en œuvre de la feuille de route, faisant également appel à des communautés d'innovation publique fortement alignées avec les enjeux de la transformation par la donnée :

- Des appels à projets (AAP) seront lancés au sein du ministère et seront ouverts sur l'extérieur. Ils s'inspireront des appels à idées annuels pour les start-up d'Etat organisés depuis 2017 par la Fabrique numérique.
- Pour accélérer les projets « data » du ministère : en lien avec la Fabrique des ministères sociaux, adoption d'une approche « produit » (exploration des besoins, prototypage, test, passage à l'échelle), participation à la communauté betagouv et Entrepreneurs d'intérêt général
- Pour se nourrir de l'évolution de l'état de l'art des technologies et standards techniques : partenariats avec des laboratoires de recherche sur certains projets (Inria, etc.), participation aux travaux du PIAF et du coordinateur national à l'intelligence artificielle
- Pour garantir une adéquation entre les projets développés et les enjeux métiers : réalisation d'immersions et d'explorations au sein de services publics liés à la sphère ministérielle, en lien avec des communautés de designers et chercheurs

En résumé, la feuille de route s'appuie sur des communautés d'innovation :



4. Gouvernance

Gouverner la donnée comme la feuille de route pour parvenir à des réalisations concrètes

La transformation publique se traduit aussi par la mise en place de nouveaux dispositifs de gouvernance. La feuille de route data n'y échappe pas et prévoit la création d'instances, multi-partenariales permettant de fédérer les acteurs ministériels pour instruire des questions particulièrement importantes, déterminer les évolutions de la feuille de route dans le temps et en priorisant les actions sur les données à forte valeur ajoutée :

- Prioriser les données à ouvrir et répondre aux saisines reçues
- Participer au service public de la donnée, créé en 2016, et identifier des données à haute valeur ajoutée susceptibles d'être librement mises à disposition pour que le ministère prenne également sa part en matière de mise à disposition de données soutenant la souveraineté nationale
- Chercher et proposer des moyens et enveloppes à la réalisation d'investissements d'envergure indispensables à la concrétisation de la présente feuille de route
- Organiser des retours d'expérience et des approches coalisées, notamment en matière d'intelligence artificielle où cette technologie est d'ores et déjà utilisée par plusieurs entités : programmation en langage naturel, algorithme de ciblage, détection (fraudes, clauses abusives, entités nommées, rapprochement de données)

Une comitologie stratégique et opérationnelle

Un Comité ministériel des données (CMD), garant de la gouvernance des données

- Le CMD est réuni au moins deux fois par an sous la présidence du/de la ministre ayant autorité afin de réaliser un suivi de la feuille de route, de cadrer un plan d'action annuel et identifier des priorités collectives
- Coordonné par l'AMDAC, il est composé des correspondants ministériels des données des directions métiers, des opérateurs et des services déconcentrés
- Le CMD dispose ensuite d'instances propres pour opérationnaliser la feuille de route. Il est un relai pour les services et les projets, et fait remonter des besoins structurants pour mettre en place la stratégie

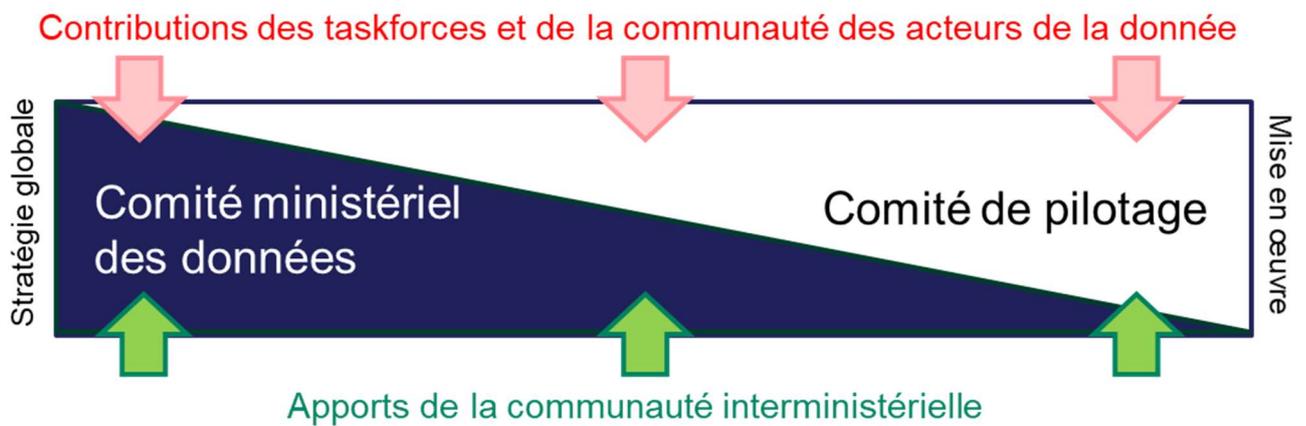
Le CMD est garant de la bonne gouvernance des données dans la sphère travail, emploi, insertion. Pour cela, il co-construit avec l'ensemble des parties prenantes pertinente, un ensemble de normes, principes et règles régissant les pratiques autour de la donnée :

- Principes et procédures autour de la disponibilité, l'usage, l'intégrité et la sécurité des données : modalités d'accès, de stockage, de mise à jour, de diffusion des données ; règles de sécurité, de fiabilité, de qualité des données ; protection et détection de vulnérabilités liées aux SI, etc.
- Procédures liées à la cartographie et l'inventaire de données

- Règles liées aux données de références de la sphère ministérielles, politiques d'APIs, de codes sources, d'algorithmes
- Principes et pratiques liés aux référentiels et aux standards de données
- Programmation semestrielle des ouvertures de données, d'algorithmes et de codes sources

Un comité de pilotage (copil data), garant de l'avancement de la feuille de route

- Le suivi opérationnel de la feuille de route est assuré par le copil mensuel qui est réuni et présidé par l'AMDAC
- Il est composé notamment des pilotes et co pilotes de chaque taskforce ainsi que des chefs de projet d'autres chantiers d'importance de la feuille de route



5. Outils, services et ressources

Le ministère dispose d'une grande diversité et de variétés de données. Celles-ci sont relatives aux conditions de travail (arrêt de travail, négociation collective, inspection), au droit applicable, à l'emploi, à l'apprentissage, à la qualité de la formation, à l'égalité salariale, à l'emploi et la formation des personnes en situation d'handicap... Ces données sont autant de moyens par exemple, de pouvoir dessiner et suivre les parcours de vie de nos usagers, de mesurer l'efficacité des dispositifs de formation suivis, d'étudier le retour à l'emploi...

Ces informations forment un actif stratégique placé au cœur de la transformation publique. Leur exploitation au cœur des usages passe tout à la fois par la création d'une filière ministérielle avec la formation et l'acculturation des agents, et le recours à des applications nativement tournées vers les données (dans leur utilisation et leur structuration).

Pour cela, il est essentiel de maîtriser et d'améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur de la donnée : de sa collecte, à son stockage et à son archivage. Par ailleurs, le recours systématique aux données nécessite de créer une architecture de la donnée, insérée dans la gouvernance de la donnée du ministère. Ces actions sont également incarnées par la création de communs numériques : des actifs conçus par ou pour les utilisateurs des données du ministère.

Référencer, normaliser et tracer pour fluidifier la circulation des données

Il s'agit de mieux connaître les données en les référençant, les documentant et en créant les modalités et d'échange au sein de la sphère ministérielle. Ce travail de normalisation est indispensable pour proposer sans attendre des services reposant sur des données. Il s'agit ainsi de travailler la qualité des données, leur disponibilité et les modalités de leur réutilisation.

Action [A15-22S1] Créer un catalogue des données, des codes sources et des algorithmes :

- Référencer les différents gisements de données, leur maturité et leur sensibilité pour proposer la vision la plus exhaustive et partagée possible
- Produire ensemble des référentiels métiers harmonisés et partagés, notamment sur les grandes missions du ministère : emploi, formation, compétences et métiers. C'est par exemple l'ambition du référentiel de compétences

La mise à disposition des données de la sphère travail, emploi, insertion : une dynamique en continu et attentive à la qualité

Le MTEI met à disposition près de 70 jeux de données sur la plateforme interministérielle data.gouv.fr, produites par l'ensemble de ses directions centrales et déconcentrées. Pôle emploi met également à disposition des données, notamment le Référentiel opérationnel des métiers et des compétences, intégré au service public de la donnée.

La mise en œuvre de la feuille de route data et IA est l'occasion pour le ministère de renforcer ses actions d'ouverture de données via :

- La création d'un catalogue des données qui permettra d'identifier les données pouvant être mises à disposition du public (taskforce cartographie)
- Une programmation annuelle d'ouverture de nouveaux jeux de données stratégiques (cf. annexe pour l'année 2021)

- Une attention particulière à la qualité et à la fraîcheur des données ouvertes ou à ouvrir, notamment dans le cadre des projets développant de nouveaux usages des données
- Des événements ouverts (hackathons), en lien avec les groupes de travail, afin de renforcer la réutilisation des données par des écosystèmes d'entreprises et de la société civile
- Une coordination avec la sphère interministérielle (DINUM) afin d'identifier des opportunités de nouvelles données à intégrer au service public de la donnée et/ou de nouveaux schémas de données

Action [A16-22S1] Mettre en place des modalités d'échanges normées et partagées :

- Automatiser les flux de données pour proposer et servir des données de qualité (à jour, vérifiées et retraitées de manière à ce qu'elles soient aisément réutilisables)
- Créer les bases d'une infrastructure adaptée à la circulation des données permettant d'intégrer et d'automatiser les flux de données et développer l'offre de services associée (visualisation de données, tableau de bord...)
- Mettre en place une passerelle d'API permettant le référencement des données accessibles, selon leurs modalités et de gestion des accès pour être en mesure de garantir que les personnes accédant aux données sont bel et bien autorisées et que leurs droits sont vérifiés

L'objectif est ainsi de disposer d'un véritable socle commun de données, d'infrastructures, de référentiels, de code-source et d'algorithmes permettant de servir d'assise à la réalisation de projets utilisant l'intelligence artificielle.

Permettre à chacun d'accéder aux données pour innover

Les acteurs intéressés par les données produites par le ministère sont nombreux, ils se trouvent à la fois au sein de la sphère publique comme au sein du secteur privé. L'enjeu est d'être en mesure de faire circuler les données nécessaires aux acteurs pour améliorer les politiques publiques de l'emploi, de l'insertion et du travail et donc de sortir des silos de données étanches. Ce qui suppose aussi de pouvoir s'appuyer sur la stratégie cloud de l'Etat.

Action [A17-22S1] Développer l'échange de données par API et les services associés :

- Les API sont communément admises comme étant le moyen le moins coûteux, le plus simple et le plus efficace pour échanger des données « fraîches » mises à jour par le service chargé de sa collecte. Ces dispositifs permettent également de fiabiliser et tracer les accès aux données, ce qui les rend également pertinentes pour les acteurs externes. Ces API devront être fiables, flexibles, de qualité et rapides

Action [A18-21S1] Instruire la réalisation d'un « hub » des données travail (cf. *Labor data hub*) :

- Ce *hub* est envisagé comme un agrégateur des initiatives menées sur les informations qui ne sont pas communicables à tous. Il s'agit d'accéder à des données chaînées, interopérables – notamment avec les autres initiatives sectorielles – pour avoir une vision à 360° des entreprises (situation sociale, salariale, fiscale ou encore économique) et des usagers :
 - Dans un premier temps, il s'agira d'envisager la création d'un espace de partage d'informations structurées interne accueillant une communauté dédiée. Ce contenant

favorisera le recours à l'intelligence artificielle pour multiplier les analyses de données et entraîner les modèles d'analyse bénéficiant aux métiers du ministère.

- Cette communauté s'adossera à des règles d'accessibilité aux données claires, transparentes et actionnables pour réaliser ses projets dans le respect des secrets liés aux données.

Action [A19-21S2] Mettre à disposition des outils d'analyse de données, des jeux de données d'entraînement et les services permettant de créer une « Forge » data et IA

La Forge IA est l'accélérateur de la mise en œuvre efficiente de solutions IA au sein de la sphère MTEI en s'appuyant sur des principes de co-construction et de mise en commun des codes-sources.

- Les enjeux de la Forge IA :
 - Etre une structure de gouvernance et d'animation favorisant la coopération des compétences et des moyens (humains, logistiques, techniques et financiers).
 - Visant à mettre en commun, construire et opérer des « solutions intelligentes » (solution numérique de valorisation de données par apprentissage automatique sur les données du patrimoine Travail/Emploi/Insertion) pour les métiers des acteurs publics et privés de l'écosystème.
 - Selon un principe de co-construction avec les acteurs de l'écosystème TEI, en s'appuyant notamment sur une ou des plateformes technologiques collaboratives accessibles à distance par la communauté IA TEI et dans des approches résolument orientées Open-source.

Action [A20-21S2] Etendre l'exploitation des gisements de données les plus emblématiques, notamment les données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN) :

- Le ministère, par l'intermédiaire de la DARES a développé une expertise certaine de ce gisement de données riche et complexe. Cette base de données est souvent présentée comme un levier de transformation majeure permettant de détecter des signaux faibles, octroyer des droits à des entreprises et faciliter le travail des agents :
 - Travailler différentes moutures de la DSN de manière à pouvoir l'ouvrir et réaliser un événement (hackaton) pour explorer l'ouverture de ses usages au plus grand nombre.

6. Mise en œuvre et réalisations

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie data du ministère, **7 chantiers majeurs ont été identifiés.**

Ils forment le cœur de l'action engagée par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route. Organisés par taskforce, ces chantiers permettent en effet de préfigurer plusieurs objets de la feuille de route et d'aboutir à des réalisations concrètes sur les 3 axes de la feuille de route :

- Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours
- Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers
- Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs

Chaque taskforce est composée d'une (ou plusieurs) direction pilote et de parties prenantes (contributrices) mobilisées en fonction de leurs compétences technique et/ou métier.

Les taskforces se déclinent en :

- 2 chantiers sur les politiques prioritaires et cas d'usages emblématiques : ciblage d'entreprise pour lutter contre la précarité (contrats-courts), analyse des accords d'entreprise
- 2 chantiers transverses : Labor data hub, forge et communs numériques
- 2 chantiers sur les outils : usages de la DSN, cartographie des données
- 1 chantier éthique & droit : clarification des règles et pratiques relatives à l'échange de données ou préfiguration d'un comité d'éthique

En fonction des spécificités de chaque taskforce, l'agenda commun est le suivant :

- A horizon de 3 mois, chaque taskforce a cadré ses travaux
- A horizon de 6 mois, des premiers livrables et des premières actions sont lancées
- A horizon d'un an, de nouveaux services sont testés, voire déployés, une évaluation des actions est réalisée, de nouveaux groupes de travail sont créés pour un nouveau cycle, de nouvelles parties prenantes sont intégrées
- A horizon de 2 ans, la transformation par la donnée passe à l'échelle sur les trois axes

Taskforce Ciblage



Composition

- DGEFP
- DGT
- DNUM
- Pôle emploi

Enjeux

- Améliorer l'efficacité des politiques publiques dans un contexte de réduction des moyens et d'augmentation des exigences sociétales sur l'ensemble des thématiques du ministère

Cible

- Outils d'aide à disposition des agents chargés de missions de contrôles et des administrations centrales pour accroître les connaissances et ainsi faciliter le ciblage

Attendus sur chacun des 3 axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**
Outil mis à la disposition des agents des corps d'inspection.
Etudier la possibilité de fournir un service aux usagers en documentant les éléments détectés.
Un service à destination des partenaires sociaux et des branches pour outiller le dialogue social et travailler sur des pratiques communes vertueuses.
- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**
Travailler ensemble sur des données de manière à déterminer des modèles, les affiner et de juger leur pertinence grâce aux usages terrain (les inspecteurs continueront de faire leur métier).
- **Axe 3 : Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**
Meilleur ciblage des entreprises, donc meilleure mise en œuvre de la politique publique et lutte contre la précarité des travailleurs et agents.
Nourrir le dialogue social et améliorer les pratiques d'entreprises, de secteurs, de branches.

Calendrier

A 3 mois :

- Contrôle de l'égalité professionnelle et l'activité partielle : mise en service

A 6 mois :

- Ciblage des accidents du travail (AT)
- Amélioration de l'outil de ciblage pour le contrôle de l'activité partielle

A 1 an :

- Premier démonstrateur sur les outils de lutte contre la précarité
- Nouvelles versions des outils EGAPRO et AT

Décembre 2022 :

- Outils de ciblage basés sur le scoring, le profilage ou l'analyse de risques
- Exploration du patrimoine de données, structurées et non structurées, pour aider les agents

Cas d'usage prioritaire

L'emploi précaire, qui couvre des réalités très diverses qui se caractérisent toutes par la grande vulnérabilité économique et sociale de leurs titulaires, est un cas d'usage prioritaire.

- Plusieurs champs d'action peuvent être déployés :
 - Lutter contre les abus de la précarité : recours illégal aux CDD et aux interims, faux statuts
 - Protéger les emplois fragiles : indépendants, travailleurs des plateformes
 - Améliorer l'accompagnement sur les populations les plus fragiles

- L'usage de la data peut améliorer le ciblage des contrôles, en s'appuyant notamment sur la DSN :
 - A court terme :
 - Comparaison des taux de recours aux contrats courts (nombre de CDD et d'intérim), en fonction des secteurs et des tailles d'entreprises
 - Recherche du travail dissimulé : absence de NIR, usage de numéros techniques dans la DSN
 - A moyen terme : élaboration d'un « score » sur la base de plusieurs indicateurs pour améliorer encore l'efficacité des contrôles

Taskforce Analyse des accords d'entreprise



Composition

- DARES
- DGEFP
- DGT
- DNUM

Enjeux

- Développement de la négociation d'entreprise depuis les ordonnances de 2017 et augmentation du volume d'accords déposés
- Développement concomitant de politiques publiques nécessitant la conclusion d'un accord d'entreprise (exemple : APLD, transitions collectives, etc.)

Cible

- Amélioration de l'accessibilité, de la lisibilité et de l'effectivité du droit conventionnel pour les partenaires sociaux, les employeurs et les salariés (en lien notamment avec le code du travail numérique).
- Partage de données (via notamment des API) et élaboration d'outils à disposition des administrations en matière de suivi des politiques publiques et de construction d'indicateurs
- Développement des capacités d'analyse du contenu des accords d'entreprise par des algorithmes d'IA pour permettre un meilleur suivi du dialogue social et diffuser les bonnes pratiques parmi les partenaires sociaux.

Attendus sur chacun des 3 axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**

Nouveaux services vers les partenaires sociaux – *Commun numérique* pour permettre aux partenaires sociaux et aux branches de « scanner » les accords signés par les entreprises de leurs secteurs respectifs et ainsi fixer des cadres communs de fonctionnement, de contrôle et de suivi de ces accords.

- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**

Nouveaux savoir-faire en travaillant sur des données qu'il convient de constituer (récupération des accords dans des formats aléatoires, souvent fermés), nettoyer et aligner avant d'être exploitées.

Les algorithmes créés/utilisés ici (OCR, NLP...) pourront être versés à la Forge et réutilisés pour d'autres projets.

- **Axe 3 : Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**

Nourrir le dialogue social et améliorer les pratiques d'entreprises, de secteurs, de branches. Mesurer la mise en œuvre de la réforme et le cas échéant le respect de la volonté du législateur.

Calendrier

A 3 mois :

- Refonte - travaux préparatoires et définition des besoins des usagers

A 6 mois :

- CEA - livraison des premiers prototypes

En 2022 :

- T1 2022 : Refonte – première livraison, portail entreprise
- T2-T3 2022 : Refonte – livraisons successives des modules
- T4 2022 : Refonte – lancement du nouvel SI D@ccord

Taskforce Cadrage du Labor data hub



Composition

- DARES
- DGEFP
- DGT
- DNUM
- Pôle emploi

Le LDH est la plateforme des données et de services du domaine du travail de l'emploi et de la formation pour faciliter le partage et promouvoir l'usage des données au sein de la sphère sociale, qui regroupe notamment la DARES, la DGEFP, la DGT, Pôle emploi, la DNUM.

Enjeux :

- Décloisonner le patrimoine de données du MTEI et en améliorer la qualité
- Renforcer l'usage des données par une offre de service partagée du MTEI
- Utiliser des solutions innovantes afin d'enrichir la donnée et permettre de déployer sur la forge des capacités d'intelligence artificielle

Attendus sur chacun des trois axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**

Commun numérique incarnant le travail de raffinement, documentation, mise à disposition et appariement des données du ministère à destination de publics variés. Socle susceptible d'accélérer la construction de services aboutis.

- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**

Le hub est envisagé largement, il réunit à la fois des éléments techniques (entrepôt), des services et outils pour former un espace de travail commun autour des données, et plus particulièrement pour creuser les usages de l'intelligence artificielle (travailler sur des données, notion d'éthique, logique « état de l'art »).

- **Axe 3 : Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**

En cible, il permettra à l'administration de proposer des analyses de parcours, d'impact ou encore de bénéficier des travaux menés par des tiers (société civile, recherche, partenaires sociaux).

Calendrier

A 3 mois :

- Finalisation du pré-cadrage
- Définition de l'équipe de cadrage et de ses moyens

A 6 mois :

- Identification des usages
- Cartographie des données

A 9 mois :

- Définition de l'offre de service du hub, de la gouvernance, des principes de collaboration et du modèle économique

A 1 an :

- Etablissement d'un cadre juridique
- Choix d'une plateforme technique

Cas d'usage prioritaire

L'évaluation de l'assurance chômage à partir d'une exploitation croisée des données de PE, de la DSN et de la CNAF est un premier cas d'usage identifié.

Les travaux comportent un volet juridique et un volet technique.

- **Volet juridique**
 - Mobiliser la CNIL, établir la faisabilité de la constitution d'un nouveau jeu de donnée
 - Déterminer le cadre juridique adapté
- **Volet technique**
 - Instruire la faisabilité de l'appariement
 - Extraire les données DSN (DARES), allocation chômage (PE) et RSA (CNAF)
 - Réaliser l'appariement et tester la pertinence
 - Déterminer une infrastructure en fonction du cadrage du LDH
- **Calendrier**
 - Octobre 2021 : dépôt dossier CNIL
 - S2 2021 : instruction technique et préparation de premières données avec CNAF, PE et DARES
 - Position CNIL + 3 mois (juin 2022 si position CNIL mars 2022) / fin du test d'appariement et anticipation de l'infrastructure

Taskforce Forge et communs numériques



Composition

- DGEFP
- DNUM
- Pôle emploi

La Forge IA est l'accélérateur de la mise en œuvre efficiente de solutions IA au sein de la sphère MTEI en s'appuyant sur des principes de co-construction et de mise en commun des codes-sources

Enjeux de la Forge IA

- Etre une structure de gouvernance et d'animation favorisant la coopération des compétences et des moyens (humains, logistiques, techniques et financiers)
- Visant à mettre en commun, construire et opérer des « solutions intelligentes » (solution numérique de valorisation de données par apprentissage automatique sur les données du patrimoine Travail/Emploi/Insertion) pour les métiers des acteurs publics et privés de l'écosystème
- Selon un principe de co-construction par les acteurs de l'écosystème TEI, en s'appuyant notamment sur une ou des plateformes technologiques collaboratives accessibles à distance par la communauté IA TEI et dans des approches résolument orientées Open-source

Cible

- Avec le LDH, la Forge constitue un tout visant à proposer des services IA métiers autour de la donnée et de sa valorisation, de bout en bout et cohérents, à l'ensemble de l'écosystème TEI
- La Forge IA peut s'appuyer dans un premier temps sur l'écosystème des données, des organisations et des solutions techniques du MTEI. Ensuite elle pourra en complément bénéficier des données du Labor data hub (LDH) comme fournisseur de données de référence
- La Forge permet aussi de former et de faire monter en compétences les différentes ressources du MTEI sur le domaine IA. Elle est un lieu d'attractivité pour les talents de l'IA

Attendus sur chacun des 3 axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**
Support à la création de nouveaux services à destination des usagers.
- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**
Commun numérique polysémique (une plateforme de service, une boîte à outils...) permettant aux parties prenantes de partager des pratiques, du code (open-source) et des ressources (référentiels).
- **Axe 3 : Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**
Mise en œuvre du principe de « share & reuse », ouverture et transparence de l'action publique susceptibles d'entraîner la participation (commits de communauté) et la réutilisation d'éléments ou briques déjà produits (cf. moteur de recherche du Code du travail numérique).

Calendrier

A 3 et 6 mois :

- Equipe de cadrage Forge MTEI en place – Objectif : définir la gouvernance et le cadre favorable à la coopération et à la mise en commun des solutions IA business case Forge IA
- Parangonnage des pratiques existantes – Objectif : s’inspirer des expériences qui ont fonctionné dans d’autres structures
- Validation de la gouvernance
 - Offre de service claire et communiquée
 - Définition des règles de travail et de mise en commun
 - Validation des moyens de fonctionnement attendus
 - Choix des priorités de travail
- Identification des communs numériques existants
 - Inventorier l’existant en termes de codes sources et d’algorithmes (Par ex : légalité des offres d’emploi, recherche entreprises, analyse des compétences des CV...)
- Premiers tests de réutilisation des communs – Objectif : tester la réutilisabilité des codes sources et des algorithmes et l’effort d’accompagnement
- Appels à idées et lancement des premiers services IA – Objectif : avoir sélectionné 1 ou 2 services numériques IA à construire dans le cadre de la Forge MTEI selon une approche produit
- Identification des compétences (présentes et attendues)
- Validation des parcours

A 1 an :

- Moyens dédiés pour le fonctionnement de la Forge
- Ouverture de premiers services IA incubés dans le cadre de la Forge
- Travail en équipe hybride

A 2 ans :

- Intégrations des sphères mitoyennes (Sphère sociale, Education nationale, Economie) – Objectif : la mise en commun et la co-construction s’étendent au-delà du cercle MTEI dans une démarche inter-administrations
- Services techniques mutualisés à disposition
- Réutilisation de communs MTEI par d’autres administrations – Objectif : le code source mis en commun via la Forge IA MTEI est réutilisable par d’autres administrations dans leur contexte
- Premières certifications des agents



Attendus sur chacun des trois axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**

La DSN est envisagée comme un gisement de données transverses au champ travail, emploi, insertion, qui peut contribuer encore plus largement en matière de pilotage de politique publique, d'effectivité du recours aux aides publiques ou encore de simplification administrative : DLNUF, dispositifs issus de la loi 4D (attribution automatique de droits).

Construire de nouveaux services à destination des entreprises, le cas échéant en lieu avec les initiatives d'autres ministères (DINUM ; DGE).

Le travail autour de ce gisement pourrait également permettre de mettre à disposition des données à l'ensemble des parties intéressés.

- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**

Partager les compétences construites, notamment avec la DARES pour permettre « d'entrer » dans cet ensemble complexe.

Documenter un gisement de données structurant, pour mieux y accéder, en révéler les usages potentiels.

Ouvrir ce travail avec l'organisation d'un événement public (hackathon).

- **Axe 3 : Augmenter l'efficience, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**

L'usage de la DSN est porteur intrinsèquement d'impacts induits en matière de pilotage de politique publique, d'effectivité du recours aux aides publiques ou encore de simplification administrative.

Données susceptibles d'être exploitées pour analyser les parcours des personnes.

Taskforce Cartographie des données et référentiels (démarrage T4 2021)



Attendus sur chacun des trois axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**

Socle indispensable pour déterminer où se trouvent les données nécessaires à la construction / refonte d'un service, en déterminer les règles d'ouverture et les modalités d'accès.

Le parti-pris est d'indiquer qu'un simple échange de données interne peut permettre de proposer/améliorer très rapidement des services existants (cf. Signaux faibles).

- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**

C'est l'opportunité de mener ce travail de manière collaborative et non strictement technique (approche métier).

Cartographier permet aussi d'envisager des usages, des besoins et de lancer en parallèle des *quick-wins*.

- **Axe 3 : Augmenter l'efficience, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**

La meilleure maîtrise de l'existant est indéniablement un axe ministériel de maîtrise et d'orientation des systèmes d'information.



Deux volets sont envisageables. Il s'agit soit de la clarification des règles et des pratiques relatives à l'échange de données, soit de la préfiguration d'un comité d'éthique.

Attendus sur chacun des trois axes de la feuille de route

- **Axe 1 : Offrir des services innovants aux usagers, personnaliser et fluidifier les parcours**

1. *Clarification des règles et pratiques relatives à l'échange de données*

Pour tenir les objectifs fixés par la circulaire du Premier ministre, le rapport Bothorel et les actions prévues par la présente feuille de route, il convient de détecter les points durs rencontrés par les parties prenantes dans leur quotidien face aux données. Il a notamment été évoqué la difficulté d'articuler les objectifs précédemment cités avec les éléments de doctrine interministériels relatifs à la protection de la vie privée.

La clarification de ce cadre, la création d'une « zone d'expérimentation de confiance *a priori* » permettra de lancer aisément et rapidement des projets expérimentaux, porteurs de sens pour les usagers, tout en demeurant exemplaires quant à la mise en œuvre des cadres juridiques (vie privée et sécurité).

2. *Préfiguration d'un comité d'éthique*

Les initiatives lancées en matière d'IA nécessitent pour le ministère d'ouvrir ses chantiers à des yeux (et avis) extérieurs.

- **Axe 2 : Créer de nouveaux savoir-faire pour amplifier l'usage de la donnée dans la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques au service des usagers**

1. *Clarification des règles et pratiques relatives à l'échange de données*

Il est nécessaire aujourd'hui que le juriste soit technicien et que le technicien maîtrise les bases du droit (et l'éthique de son ministère). Pour faire des ponts entre ces disciplines, il s'agit de documenter, former, partager les compétences et créer les contours d'un cadre de confiance *a priori*.

2. *Préfiguration d'un comité d'éthique*

Le rôle de ce comité pourra également être de sensibiliser, détecter les mouvances de fond susceptibles d'impacter le monde du travail en général et les politiques publiques du ministère en particulier.

- **Axe 3 : Augmenter l'efficacité, diversifier les modes d'intervention et optimiser l'impact des dispositifs**

1. *Clarification des règles et pratiques relatives à l'échange de données*

S'emparer de la puissance des données nécessite indéniablement de créer les conditions de réussite de la politique publique de la donnée (tant d'un point de vue technique, juridique qu'en matière de moyens).

2. *Préfiguration d'un comité d'éthique*

Saisir l'opportunité de voir émerger de nouveaux modes de résolution des conflits/questionnements éthiques et d'imaginer de nouveaux modes de régulation.

Annexes

Ouverture des données - Programmation pour l'année 2021

Structure porteuse	Nom	Calendrier
DARES	Listes des centres de formation d'apprentis (adresse, nombre d'élèves, taux d'insertion, taux de rupture par spécialité) https://DARES.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle	T1 2021
DARES	Données de l'activité partielle à la maille départementale et par secteur d'activité https://www.casd.eu/source/demandes-dautorisation-et-dindemnisation-de-lactivite-partielle	T2 2021
DARES	Données de l'aide à l'embauche des jeunes	T4 2021
DGT/DARES	Accords de branche	
DGT/DARES	Représentativité syndicale et patronale (2018/2020)	
DGEFP/ Caisse des dépôts et consignation	Comptes personnels de formation	T4 2021
DGEFP/France compétences	Informations Qualiopi par organisme de formation	T4 2021
DARES	Données sur le travail détaché https://DARES.travail-emploi.gouv.fr/publication/qui-sont-les-travailleurs-detaches-en-france	T1 2021 pour les données en Open Data/ T4 2021 pour les micro-données sur le CASD

Récapitulatif des actions et correspondances avec les taskforces

Action	Titre	Echéance	Taskforce concernée
Usages, valeurs et opportunités			
A01	Capter les attentes	21-S1	Toutes
A02	Connaître et partager pour mieux comprendre et décider	21-S2	Toutes
A03	Elever le niveau de compétence et d'acculturation à la donnée	22-S2	
A04	Explorer les potentialités de cas d'usages prioritaires	21-S2	Accords d'entreprise
A05	Diversifier les approches	22-S1	Ciblage
A06	Etendre les usages de l'IA	22-S1	Toutes
Ethique, droits et déontologie			
A07	Formaliser un cadre commun d'intervention	22-S1	Ethique et droit
A08	Recenser les principaux algorithmes utilisés, les rendre auditable et permettre d'observer les impacts des réformes	22-S1	Ethique et droit
A09	Explorer les futurs rendus possibles par l'intelligence artificielle	22-S1	Ethique et droit
A10	Prendre une place à part entière dans les réflexions, productions normatives et projets à venir	22-S1	Ethique et droit
Culture et communautés			
A11	Constituer et animer une communauté professionnelle des métiers de la donnée et de l'IA	22-S2	Forge et communs numériques
A12	S'ouvrir à des communautés externes et partager les projets data du ministère	22-S1	
A13	Engager et acculturer les cadres dirigeants à la donnée	22-S1	
A14	Organiser la montée en compétences de tous les agents dans la durée	22-S1	
Outils, services et ressources			
A15	Créer un catalogue des données et des algorithmes	22-S1	Cartographie et référentiels
A16	Mettre en place des modalités d'échanges normées et partagées	22-S1	Cartographie et référentiels Forge LDH
A17	Développer l'échange de données par API et les services associés	22-S1	Cartographie et référentiels Forge LDH
A18	Instruire la réalisation d'un « hub » des données travail (cf. <i>Labor data hub</i>)	21-S1	Cadrage du LDH
A19	Mettre à disposition des outils d'analyse de données, des jeux de données d'entraînement et les services permettant de créer une « Forge » data et IA	21-S2	Forge et communs numériques
A20	Etendre l'exploitation des gisements de données les plus emblématiques, notamment les données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN)	21-S2	La DSN et ses usages

Principaux jalons S2 2021 – S1 2022

